

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-neuvième session de la Conférence des Parties
Panama (Panama), 14–25 novembre 2022

GUIDE D'IDENTIFICATION DES CONCOMBRES DE MER
FAISANT L'OBJET D'ÉCHANGES COMMERCIAUX

1. Le présent document est soumis par la France * en relation avec la proposition CoP19 Prop.42 (*Thelenota* spp).
2. Conformément aux engagements pris lors de la CoP18 (Genève, 2019), la France a préparé un Guide d'Identification des 56 espèces d'holothuries que le Guide FAO 2012 avait identifié comme faisant l'objet de commerce international. Ce Guide est un outil important pour mettre en œuvre l'inscription des holothuries à mamelles (*Holothuria fuscogilva*, *H. nobilis* et *H. whitmaei*) décidée par la Conférence des Parties en 2019. Il vient par ailleurs en appui de la proposition CoP19 Prop. 42 visant à inclure *Thelenota* spp. à l'Annexe II de la CITES.
3. Ce guide est disponible en 4 langues : anglais, chinois, espagnol et français. Construit et conçu pour être dans le même esprit que les Guides d'Identification produits antérieurement par le Canada, comme le guide sur les crocodiles par exemple, il permet d'identifier à la fois les spécimens vivants et séchés/transformés (bêche-de-mer, trepang, etc.).
4. Ce guide d'identification n'est disponible qu'en format pdf. Les liens permanents pour le télécharger sont indiqués ci-dessous :

Version française : <https://inpn.mnhn.fr/docs/CITES/Guide-identification-concombres-de-mer-2022-FR.pdf>

Version anglaise : <https://inpn.mnhn.fr/docs/CITES/Guide-identification-concombres-de-mer-2022-EN.pdf>

Version espagnole : <https://inpn.mnhn.fr/docs/CITES/Guide-identification-concombres-de-mer-2022-ES.pdf>

Version chinoise : <https://inpn.mnhn.fr/docs/CITES/Guide-identification-concombres-de-mer-2022-CN.pdf>

Référence :

PURCELL S.W., SAMYN Y. & CONAND C. 2012. - Commercially important sea cucumbers of the world. FAO Species Catalogue for Fishery Purposes.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.